



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLIKA**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA**  
**Séance 4 août 2021 à 19h00 /**  
**2021eko abuztuaren 4eko biltzarra, arratseko 19ak**

Date de la convocation / deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
29 juillet 2021 / 2021eko uztailaren 29a	27	17

**Etaient présents / hor izenak :**

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Antoine COGNAUD, Nathalie DEJEAN, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Joana IRIGARAY, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Gorka TABERNA

**Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :**

Ann SIMON (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)  
 Laetitia LAC (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)  
 Thomas OYARZUN (ek) à Anita LACARRA (ri)  
 Thierry TALAZAC (ek) à Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER (i)  
 Murielle LEIZAGOYEN GALARDI (k) à Pascal PEYREBLANQUE (ri)  
 Max-Henri BLOT CHAMPENOIS (k) à Antoine COGNAUD (ri)  
 Didier ISASA (k) à Bénédicte LUBERRIAGA (ri)

**Absents/ Hor ez izenak :** Nicolas DANEL, Sébastien GALARD, Fabien LARROQUET

**Secrétaire de séance / idazkaria :** Marie Pierre CLAVENAD

**2021-46 Rapport Chambre Régionale des Comptes/Kontuen Eskualdeko Ganbararen txostena**

La Chambre Régionale des Comptes Nouvelle Aquitaine a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la commune d'Ascain pour les exercices 2015 à la période la plus récente.

Le contrôle a été engagé par lettre du Président de la chambre régionale des comptes du 25 novembre 2020.

Les investigations ont porté plus particulièrement sur les points suivants :

- l'information donnée aux citoyens sur le site internet de la commune,
- la sécurisation des procédures relatives aux régies et à l'urbanisme,
- la fiabilité des comptes et la situation financière
- la gestion des ressources humaines.

L'entretien préalable de fin d'instruction, prévu par l'article L. 243-1 du code des juridictions financières, s'est déroulé le 14 janvier 2021 avec le Maire.

Lors de son délibéré du 24 février 2021, la chambre régionale des comptes a arrêté ses observations provisoires, qui ont été adressées par courrier en date du 18 mars 2021 à l'ordonnateur. Ce dernier a répondu par lettre en date du 22 avril 2021, enregistrée le même jour au greffe de la chambre régionale des comptes.

Lors de sa séance du 6 mai 2021, la chambre régionale des comptes a formulé les observations définitives qui ont fait l'objet d'un rapport notifié à la Commune le 8 juin 2021.

La Commune n'a pas souhaité formuler de réponses particulières au rapport d'observations définitives en date du 6 mai 2021.

Ce dernier lui a donc été à nouveau notifié le 22 juillet 2021, avec obligation, en application de l'article L.243-6 du Code des Juridictions Financières, de le communiquer au conseil municipal, être inscrit à l'ordre du jour de la plus proche réunion suivant sa réception et donner lieu à un débat.

En résumé, le rapport définitif fait l'objet de 5 recommandations :

**Recommandation n° 1** : Renforcer l'information donnée au citoyen sur le site internet de la collectivité (amélioration de l'information budgétaire et financière, publication des délibérations dans leur format de transmission, mise en ligne des procès-verbaux des séances du conseil municipal). *[Totalemment mise en oeuvre]*

**Recommandation n° 2** : Procéder à des contrôles réguliers des régies par l'ordonnateur (article R. 1617-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT)). *[En cours de mise en oeuvre]*

**Recommandation n° 3** : Compléter les comptes rendus de la commission locale d'urbanisme en indiquant les avis des membres de la commission. *[En cours de mise en oeuvre]*

**Recommandation n° 4** : Constituer des provisions pour risques et charges (compte 15) et pour dépréciation des comptes de tiers (compte 49). *[En cours de mise en oeuvre]*

**Recommandation n° 5** : Mettre en place le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). *[En cours de mise en oeuvre]*

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de prendre acte, d'une part de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle Aquitaine concernant la gestion de la Commune au cours des exercices 2015 à la période la plus récente et d'autre part de la tenue du débat portant sur le rapport.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND ACTE** de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle Aquitaine concernant la gestion de la Commune au cours des exercices 2015 à la période la plus récente et de la tenue du débat portant sur le rapport.

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.  
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.  
Pour extrait certifié conforme / Egiazaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,

Jean Louis FOURNIER

The image shows the official seal of the Mayor of D'Assain, which is circular and contains the text 'MAIRIE D'ASSAIN' at the top and 'HERRIKO ETXEA' at the bottom. In the center of the seal is a small illustration of a building. Overlaid on the seal is a large, stylized handwritten signature in blue ink.